



Appel à projet « Triathlon Citoyen »



5 projets soutenus par la FFTRI à hauteur de 5 000 Euros

Votre action est déjà engagée, vous devez retourner votre appel à projet avant le vendredi 01 avril 2016 à

Votre action démarrera en septembre 2016, vous devez retourner votre appel à projet avant le vendredi 17 juin 2016 à

*FFTRI
Appel à projet « Triathlon Citoyen »
2 rue de la Justice
93210 Saint Denis la Plaine*

➤ **Nature du projet**

Permettre à des jeunes (6 à 19 ans) habitant un **QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville)** d'accéder à une offre de pratique d'activités physiques et sportives durables. Les projets peuvent être portés par des clubs, des comités départementaux ou des ligues régionales. Ils devront privilégier la mixité, et encourager l'engagement social des jeunes. Tout devra être mis en œuvre pour assurer la pérennité du dispositif.

➤ **Situations d'éligibilité (non cumulatives) permettant de bénéficier du dispositif**

- Le lieu de pratique sportive est implanté au sein d'un QPV,
- le siège social du club est situé dans un QPV,
- les actions développées par le club concernent un public majoritairement composé d'habitants de QPV.

➤ **Porteur du projet**

- Structure (*préciser le nom de la structure et le lieu de l'action en indiquant le nom de la commune et le code postal*) :
- Responsable du projet :
Nom : Prénom :
Téléphone : Mail :
Adresse :

➤ **Partenariats**

L'action devra être engagée en partenariat (et/ou convention) avec :

- Une association de jeunesse et d'éducation populaire, *et/ou*
- un centre social, une Maison des Jeunes et de la Culture, une maison pour tous, *et/ou*
- un centre de loisirs ou centre d'accueil collectif de mineurs, *et/ou*
- un service municipal (Jeunesse et/ou sport), *et/ou*
- un Office Municipal des Sports.

➤ **Acteur(s) associé(s) obligatoirement au montage du projet**

- Le, la conseiller-e de la DDCS(PP)

Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

et/ou

- Le, la conseiller-e de la DRDJS(CS)

Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

➤ **Nombre de jeunes bénéficiant réellement du dispositif**

5 à 10 /_ / 10 à 15 /_ / 15 à 20 /_ / plus de 20 /_ /

- 2 à 3 réunions de coordination seront programmées en présence de l'ensemble des acteurs du projet (Structure support, Conseiller Technique Sportif de la Fédération et partenaires locaux).
- L'aide de 5000 € sera versée en deux temps (2000€ lors de la sélection du projet et 3000€ en cours de réalisation du projet. La FFTRI se réserve le droit de ne pas procéder au second versement si la déclinaison du projet n'était pas fidèle à l'action envisagée).
- Un emploi « Citoyens du sport » peut être créé pour accompagner le dispositif (renseignements à prendre auprès de votre DDCS(PP) ou de votre DRJS(CS)).

Budget prévisionnel de l'action (en Euros)			
Charges	Montant	Produits	Montant
Achats matières et fournitures		FFTRI	5000
Assurance (licences FTRI)		Fonds propres	
Publicité, publication		CNDS (priorité ministérielle)	
Déplacements, missions		Région(s)	
Rémunération des personnels		Département(s)	
Charges sociales		Intercommunalité(s) : EPCI	
Autres charges		Communes(s)	
		Organismes sociaux	
		Fonds européens	
		Aides privées	
		Autres produits	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Une présentation détaillée de l'action doit être jointe au document

Vous pourrez notamment faire apparaître les dates de l'opération, le lieu, le mode opératoire, les évaluations prévues, le nombre de bénévoles mobilisés (leurs qualités), la présence d'un salarié dans la structure, les partenaires associés, etc..